

Enquête Publique : Déclassement du Chemin du Rocher de la Vauve

Martine APTEL-B.
4 rés.des quinconces
91190 GIF

Gif, le 18 septembre 2015

Cette enquête, qui semble microscopique et mineure, apparaît en fait au citoyen ordinaire emblématique du mépris des aménageurs vis-à-vis des habitants du territoire :

- un dossier composé aux 2/3 de généralités et de prophéties : « *Paris-Saclay sera un pôle mondial de l'innovation technologique* » (p. 5)
- une vision délibérément parcellaire, alors que le projet d'ensemble n'a jamais été discuté (projets alternatifs, balance avantage-inconvénients), puisque l'aménageur, en contradiction avec les textes, n'a pas sollicité la CNDP ; pourtant, le projet justifiait par son ampleur un Débat Public pour prendre en considération les impacts globaux du projet, comme la perturbation du régime hydrologique du plateau et l'impact sur les vallées, l'augmentation de la circulation routière et de la pollution atmosphérique, la viabilité de l'activité agricole...
- une enquête publique qui intervient alors que les travaux sont quasiment terminés... et que, comme l'indique le dossier, le déclassement est de fait ! « *Les travaux du boulevard Sud et du boulevard de la Vauve actuellement en cours, ont déjà de facto désaffecté la partie nord de la voie communale.* » (p.22)
- Une enquête publique de septembre 2015... qui place avril 2015 dans le futur... et ignore l'avis unanimement négatif des commissaires-enquêteurs. « *Le rapport de la Commission d'enquête est prévu en avril 2015. Le CDT sera ensuite soumis à l'approbation de l'ensemble de ses collectivités signataires pour signature en 2015.* » (p. 6)

Ce dossier renvoie également à la destruction du carrefour de la Vauve, un site précieux pour la biodiversité (triton crêté) et la qualité visuelle : alors que plusieurs contributions demandaient une conservation du carrefour en proposant des alternatives, les aménageurs ont persisté dans leur vision réduite à la ligne droite et à l'angle droit... qui, d'ores et déjà, prouve qu'elle ne favorise pas une circulation fluide.

De telles négligences montrent à quel point l'aménageur ne prend pas au sérieux le processus d'enquête publique et se place dans une position de toute-puissance face au citoyen, disposant du territoire où nous avons choisi de vivre comme d'un terrain de jeu, ignorant l'histoire plus que bimillénaire de ce territoire ; dans ce contexte, je demande bien évidemment au commissaire-enquêteur de donner un avis négatif à cette enquête publique.